



## PROCES VERBAL DE DEPOT DE REGLEMENT DE JEU ET AUTORISATION

L'An Deux Mille Vingt Trois  
Et le vingt huit du mois de septembre

A LA REQUETE DE :

La **CCISM, Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de la Polynésie Française, « CCISM »**, représentée par son Président en exercice, dont le siège social est sis 41, Rue du Docteur CASSIAU, Commune de PAPEETE, BP : 118 – 98713 PAPEETE – TAHITI,

LAQUELLE M'A EXPOSE :

« Que dans le cadre du Salon Made In Fenua, au Parc d'Expo de Mamao, la CCISM organise un jeu gratuit sans obligation d'achat, qui se déroulera du **05 au 08 octobre 2023, jusqu'à 12 h 00.** »

« Que ce jeu s'intitule « **Mon Produit Préféré du Salon Made In Fenua** ».

« Que pour se conformer aux prescriptions de l'article 27 de l'arrêté n°170 CM du 7 février 1992 modifié, elle souhaite déposer ledit règlement en mon office et me requiert de contrôler sa régularité. »

Pour préserver les droits et intérêts de la **CCISM**, j'ai accepté de recevoir ledit règlement en mon étude.

Déférant à cette réquisition, Je, **Maître Heimata MONNOT**, Huissier de Justice Associé de la SCP MONNOT-VERNAUDON, près des Tribunaux de PAPEETE, demeurant au 4 Rue Charles VIENOT – Immeuble MARIAIOTEFA à PAPEETE-TAHITI, Tél. 40 42 53 53, Fax : 40 45 40 86, BP 381 – 98713 Papeete, je certifie avoir effectué le contrôle suivant :

Après lecture du règlement du jeu, je confirme que les mentions ci-après figurent bien sur le règlement :

- l'identité de l'**organisateur**,
- les **conditions d'accès** au jeu et de participation,
- la **nature** et la **valeur** des prix,
- les **modalités de désignation** des gagnants,
- le **mode d'information et de remise** des lots,



- le **nom de l'huissier de justice** dépositaire du règlement, et
- la **gratuité**.

Aucune mention interdite n'est portée sur le règlement.

Je certifie avoir reçu en dépôt et vérifié la régularité du règlement du jeu concours gratuit sans obligation d'achat «**Mon Produit Préféré du Salon Made In Fenua** », annexé au présent acte.

## DUREE DU JEU

Suivant l'article 1, le jeu-concours est ouvert du **05 au 08 octobre 2023, jusqu'à 12 h 00**

## MODALITES DU JEU

- Le règlement comprend **dix articles** élaborés par la société requérante.
- Les **modalités de participation** sont décrites à l'article 2 :

Ce jeu concours est ouvert à toute personne résidant en Polynésie Française, ou visiteur présent au Salon Made In Fenua, situé au Parc d'Expo de Mamao, à PAPEETE, à l'exception du personnel organisateur du jeu.

«**Mon Produit Préféré du Salon Made In Fenua** » consiste à voter par l'intermédiaire d'hôtesse et de leurs tablettes pour votre produit préféré, parmi les exposants participant au concours produit, jusqu'au dimanche 08 octobre 2023, à 12 h00.

- Conformément à la réglementation en vigueur, la participation au jeu concours qui m'est présenté n'impose aucune **contrepartie financière** ni dépense sous quelque forme que ce soit.

- L'article 10 précise que le règlement est **déposé en mon office**, et qu'il peut être obtenu gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : CCISM BP118 – 98713 PAPEETE ou sur le stand CCISM du salon ou sur le site [www.ccism.pf](http://www.ccism.pf)

## DETERMINATION DES GAGNANTS

Parmi les participants, un tirage au sort informatique désignera 10 gagnants qui seront annoncés publiquement par l'animateur du salon le dimanche 08 octobre en fin d'après-midi, lors de la remise des prix des lauréats au concours produits.

La remise des lots est prévue le dimanche 08 octobre, après 16 h 00, sur le Salon Made In Fenua.

Les participants pourront consulter le nom du gagnant sur l'affiche mise en place à la CCISM, ainsi que sur le site internet et la page Facebook de la CCISM.



## PRIX

L'article 4 détaille la nature des dotations à gagner, d'un montant total estimé à plus de **150.000 F CFP (CENT CINQUANTE MILLE FRANCS) de lots à remporter sur le jeu visiteur (118 969 XPF + 2 billets Air Tahiti estimé à 50.000FCP).**

**AIR TAHITI :** 2 Billets d'avion pour 1 personne vers les îles sous le vent (Hors Maupiti) valable 1 an Pour les 2 premiers gagnants du jeu visiteurs (valeur du lot en fonction du vol choisi lors de la réservation)

**VINI :** 5 vini Surf n'Share d'une valeur de 9.900XPF/unité, pour les 5 premiers gagnants du jeu visiteurs + 1 sac de goodies d'une valeur de 1.470XPF pour 10 gagnants du jeu visiteurs, soit **64.200 XPF**

**SIPOF :** 10 lots de goodies d'une valeur de 2.500 XPF pour 10 gagnants du jeu visiteurs, soit **25.000 XPF**

**BRASSERIE DE TAHITI :** 10 Tshirts Vaiti d'une valeur de 1.080 FCP/unité, soit **10.800 XPF**

**SOFIDEP :** 1 gourde SOFIDEP, d'une valeur de 4.725 XPF, 1 parapluie SOFIDEP d'une valeur de 3.498 XPF et 1 sac isotherme SOFIDEP d'une valeur de 2.246 XPF, pour les 3 premiers gagnants du jeu visiteurs, soit **10.469 XPF**

**CCISM :** 10 t-shirts Made in Fenua, d'une valeur de 850 XPF/unité pour les 10 gagnants du jeu visiteurs, soit **8.500 XPF**.

**En conséquence j'ai procédé à l'enregistrement du règlement du jeu visiteur «Mon Produit Préféré du Salon Made In Fenua » qui restera annexé au présent procès verbal.**

De tout quoi a été dressé ce procès-verbal, pour servir et valoir ce que de droit.



ENREGISTRE SUR REPERTOIRE – Dél. N° 68.43 du 24.05.68



## RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

### *”Mon Produit Préféré du SalonMade In Fenua”*

**Du 05 au 08 octobre 2023 au parc expo de Mamao**

#### **ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE**

La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM), BP 118 - 98713 Papeete représentée par son président, Stéphane Chin Loy propose un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Mon Produit Préféré du Salon Made In Fenua » du 05 au 08 octobre jusqu'à 12 h 00.

#### **ARTICLE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES**

La participation au jeu est ouverte à toute personne majeure résidant en Polynésie française, à l'exception du personnel organisateur du jeu.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La CCISM s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

#### **ARTICLE 3 - PRINCIPE DU JEU**

Pour jouer, il suffit de vous rendre au salon et de voter par l'intermédiaire d'hôtesse et de leurs tablettes pour votre produit préféré, parmi les exposants participant au concours produit, jusqu'au dimanche 08 octobre à 12h.

Parmi les participants un tirage au sort informatique désignera 10 gagnants qui seront annoncés publiquement par l'animateur du salon le dimanche 08 octobre en fin d'après-midi, lors de la remise des prix des lauréats au concours produits.

Les votes des participants guideront la nomination des lauréats par les membres du jury qui seront réunis le dimanche 08 octobre à partir de 13H30 afin de sélectionner les produits mis en concours par catégorie (voir règlement du concours).

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité.

#### **ARTICLE 4 : REMISE DES LOTS**

La remise des lots est prévue le dimanche 08 octobre, après 16h00, sur le salon Made in Fenua.

Pour retirer son lot, le gagnant devra se présenter avec une pièce d'identité, sur le salon, ou s'il ne peut pas être présent le jour de la remise des prix, il pourra récupérer son lot, dans un délai de 15 jours, à la CCISM.

Si un gagnant ne réside pas à Tahiti, il pourra faire récupérer son gain par un tiers en fournissant une photocopie de sa carte d'identité.

Les gagnants injoignables, ou ne répondant pas dans un délai de 15 jours pour valider leur lot, ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les participants pourront consulter le nom du gagnant sur l'affiche mise en place à la CCISM ainsi que sur le site internet et la page Facebook de la CCISM.

Toute correspondance est à adresser à :

M. le Président de la Chambre de commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française

41, rue du Docteur Cassiau - BP 118 - 98713 Tahiti - Polynésie française

Tél. : (689) 40.47.27.00 - Fax : (689) 40.54.07.01

E-mail : [info@ccism.pf](mailto:info@ccism.pf) - Site : <https://www.ccism.pf>

Aucune contrepartie ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé par le gagnant. Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet.

La CCISM décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation.

#### **ARTICLE 5 – DÉSIGNATION ET VALEUR DES LOTS EN TTC**

La valeur totale des lots du jeu visiteurs est estimée à plus de 150.000 FCP (118 969 XPF + billets Air Tahiti estimé à 50000FCP)

**AIR TAHITI** : 2 Billets d'avion pour 1 personne vers les îles sous le vent (Hors Maupiti) valable 1 an  
Pour les 2 premiers gagnants du jeu visiteurs

Valeur du lot en fonction du vol choisi lors de la réservation, estimé à 50.000XPF au total.

**VINI** : 5 vini Surf n'Share d'une valeur de 9900XPF/unité

Pour les 5 premiers gagnants du jeu visiteurs

+ 1 sac de goodies d'une valeur de 1470XPF pour les 10 gagnants du jeu visiteurs

Valeur totale : 64200XPF

**SIPOF** : 10 lots de goodies d'une valeur de 2500 XPF pour les 10 gagnants du jeu visiteurs

Valeur totale : 25000XPF

**BRASSERIE DE TAHITI** : 10 TshirtsVaiti d'une valeur de 1080 FCP/unité

Valeur totale : 10800XPF

**SOFIDEP** : 1 gourde SOFIDEP, d'une valeur de 4725 XPF

1 parapluie SOFIDEP d'une valeur de 3498 XPF

1 sac isotherme SOFIDEP d'une valeur de 2246 XPF

Pour les 3 premiers gagnants du jeu visiteurs

Valeur totale : 10469XPF

**CCISM** : 10 tshirts Made in Fenua, d'une valeur de 850XPF/unité pour les 10 gagnants du jeu visiteurs

Valeur totale : 8500XPF

Ces lots sont répartis sur les dix gagnants, tirés au sort parmi tous les participants au jeu visiteurs, comme suit :

Toute correspondance est à adresser à :

M. le Président de la Chambre de commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française

41, rue du Docteur Cassiau - BP 118 - 98713 Tahiti - Polynésie française

Tél. : (689) 40.47.27.00 - Fax : (689) 40.54.07.01

E-mail : [info@ccism.pf](mailto:info@ccism.pf) - Site : <https://www.ccism.pf>

## **ARTICLE 6 – RESPONSABILITÉ**

La CCISM ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement.

Si la CCISM met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, elle ne saurait cependant être tenue pour responsable des erreurs matérielles la présence de virus sur le site. La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site à l'application du jeu se fait sous son entière responsabilité sous la supervision d'une hôtesse. La CCISM ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté ou de nécessité justifiée, elle était amenée à annuler le présent jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

La CCISM décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

## **ARTICLE 7**

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la CCISM organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel.

Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai de 2 mois à partir de la clôture du jeu.

## **ARTICLE 8**

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de Polynésie Française.

## **ARTICLE 9**

Avec leur accord, le(s) gagnant(s) autorise(nt) la CCISM à utiliser leurs nom, prénom, voix, adresse et image dans le cadre de leur communication publicitaire et promotionnelle sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants, après accord, autorisent la CCISM à utiliser leurs coordonnées dans le cadre d'une communication ultérieure entre la CCISM et ses partenaires exclusivement, sans limite de temps ou d'occasions.

La CCISM s'engage à ne jamais céder à des entreprises tierces toutes données concernant les participants au jeu.

En application de l'article 34 de la loi française n°7817 du 6 JANVIER 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de la CCISM.

## **ARTICLE 10**

«Jeu-concours « Mon produit préféré du salon Made in Fenua », du 05 au 08 octobre 2023 à 12h00. Le règlement du jeu est déposé chez SCP MONNOT-VERNAUDON - Huissiers de Justice Associés à PAPEETE, 4 Rue Charles VIENOT, imm MARIAIOTEFA - BP 381 - 98713 PAPEETE. Il est disponible gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : CCISM - BP 118 - 98713 Papeete – Retrouvez le détail des lots et leur valeur dans le règlement disponible sur le stand CCISM du salon ou sur le site [www.ccism.pf](http://www.ccism.pf) »

Toute correspondance est à adresser à :

M. le Président de la Chambre de commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie Française

41, rue du Docteur Cassiau - BP 118 - 98713 Tahiti - Polynésie française

Tél. : (689) 40.47.27.00 - Fax : (689) 40.54.07.01

E-mail : [info@ccism.pf](mailto:info@ccism.pf) - Site : <https://www.ccism.pf>

**Jeu visiteurs**

Gagnant 1	1 Billet d'avion pour 1 personne vers les îles sous le vent (Hors Maupiti) valable 1 an	AIR TAHITI
	1 gourde SOFIDEP, d'une valeur de 4725 XPF	SOFIDEP
	1 TSHIRT Made in Fenua d'une valeur de 850 XPF	CCISM
	1 sac de goodies d'une valeur de 2500XPF	SIPOF
	1 vini Surf n'Share d'une valeur de 9900XPF	VINI
	1 sac de goodies d'une valeur de 1470XPF	
	1 TSHIRT Vaiti d'une valeur de 1080 XPF	Brasserie de Tahiti
Gagnant 2	1 Billet d'avion pour 1 personne vers les îles sous le vent (Hors Maupiti) valable 1 an	AIR TAHITI
	1 parapluie SOFIDEP d'une valeur de 3498 XPF	SOFIDEP
	1 TSHIRT Made in Fenua d'une valeur de 850 XPF	CCISM
	1 sac de goodies d'une valeur de 2500XPF	SIPOF
	1 vini Surf n'Share d'une valeur de 9900XPF	VINI
	1 sac de goodies d'une valeur de 1470XPF	
	1 TSHIRT Vaiti d'une valeur de 1080 XPF	Brasserie de Tahiti
Gagnant 3	1 sac isotherme SOFIDEP d'une valeur de 2246 XPF	SOFIDEP
	1 TSHIRT Made in Fenua d'une valeur de 850 XPF	CCISM
	1 sac de goodies d'une valeur de 2500XPF	SIPOF
	1 vini Surf n'Share d'une valeur de 9900XPF	VINI
	1 sac de goodies d'une valeur de 1470XPF	
	1 TSHIRT Vaiti d'une valeur de 1080 XPF	Brasserie de Tahiti
Gagnant 4	1 TSHIRT Made in Fenua d'une valeur de 850 XPF	CCISM
	1 sac de goodies d'une valeur de 2500XPF	SIPOF
	1 vini Surf n'Share d'une valeur de 9900XPF	VINI
	1 sac de goodies d'une valeur de 1470XPF	
		1 TSHIRT Vaiti d'une valeur de 1080 XPF
Gagnant 5	1 TSHIRT Made in Fenua d'une valeur de 850 XPF	CCISM
	1 sac de goodies d'une valeur de 2500XPF	SIPOF
	1 vini Surf n'Share d'une valeur de 9900XPF	VINI
	1 sac de goodies d'une valeur de 1470XPF	
		1 TSHIRT Vaiti d'une valeur de 1080 XPF
Gagnant 6	1 TSHIRT Made in Fenua d'une valeur de 850 XPF	CCISM
	1 sac de goodies d'une valeur de 2500XPF	SIPOF
	1 sac de goodies d'une valeur de 1470XPF	VINI
	1 TSHIRT Vaiti d'une valeur de 1080 XPF	Brasserie de Tahiti
Gagnant 7	1 TSHIRT Made in Fenua d'une valeur de 850 XPF	CCISM
	1 sac de goodies d'une valeur de 2500XPF	SIPOF
	1 sac de goodies d'une valeur de 1470XPF	VINI
	1 TSHIRT Vaiti d'une valeur de 1080 XPF	Brasserie de Tahiti
Gagnant 8	1 TSHIRT Made in Fenua d'une valeur de 850 XPF	CCISM
	1 sac de goodies d'une valeur de 2500XPF	SIPOF
	1 sac de goodies d'une valeur de 1470XPF	VINI
	1 TSHIRT Vaiti d'une valeur de 1080 XPF	Brasserie de Tahiti
Gagnant 9	1 TSHIRT Made in Fenua d'une valeur de 850 XPF	CCISM
	1 sac de goodies d'une valeur de 2500XPF	SIPOF
	1 sac de goodies d'une valeur de 1470XPF	VINI
	1 TSHIRT Vaiti d'une valeur de 1080 XPF	Brasserie de Tahiti
Gagnant 10	1 TSHIRT Made in Fenua d'une valeur de 850 XPF	CCISM
	1 sac de goodies d'une valeur de 2500XPF	SIPOF
	1 sac de goodies d'une valeur de 1470XPF	VINI
	1 TSHIRT Vaiti d'une valeur de 1080 XPF	Brasserie de Tahiti

Toute correspondance est à adresser à :

M. le Président de la Chambre de commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers de Polynésie française

41, rue du Docteur Cassiau - BP 118 - 98713 Tahiti - Polynésie française

Tél. : (689) 40.47.27.00 - Fax : (689) 40.54.07.01

E-mail : info@ccism.pf - Site : <https://www.ccism.pf>